



Paris, le 12 janvier 2011

**Monsieur Louis NEGRE**  
**Sénateur des Alpes Maritimes**  
**Président du groupe de travail sur le**  
**SNIT**  
**Casier de la Poste**

13 JAN. 2011

**DOMINIQUE DE LEGGE**

—  
*SÉNATEUR*  
*D'ILLE ET VILAINE*

—  
*CONSEILLER RÉGIONAL*  
*DE BRETAGNE*

—  
*MAIRE DU PERTRE*

Monsieur le Président,  
*cher Louis*

J'ai bien reçu votre courrier du 23 décembre, sollicitant nos remarques et suggestions, afin de nourrir les réflexions du groupe de travail sur le SNIT que vous êtes appelé à animer.

La problématique des transports a toujours été centrale dans le développement de la Bretagne, et vous trouverez ci-joint l'expression de nos attentes en la matière, qu'il s'agisse du projet LGV, de la liaison ferroviaire Rennes/Nantes dans le cadre de la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes, ou de la mise à deux fois deux voies de la RN 164.

Vous trouverez ci-joint des courriers adressés à MM FILLON et BORLOO, ainsi qu'un vœu présenté par le groupe « Bretagne à venir » du Conseil Régional de Bretagne, qui résume la situation.

Vous remerciant par avance de relayer ces réflexions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Merci de l'attention que vous portez aux problèmes de ces électeurs.*

*Avec cordiales salutations*

  
Dominique de LEGGE

Conseil régional  
Groupe Breizh da Zont - Bretagne à Venir

Monsieur François FILLON  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Rennes, le 28 septembre 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Le gouvernement a rendu public l'avant projet de Schéma national des infrastructures de transport. Nous avons pris connaissance avec satisfaction de l'inscription dans ce document de travail du prolongement de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes. Par ailleurs, l'interconnexion ferroviaire du futur aéroport vers Nantes et Rennes ouvre aussi des perspectives intéressantes pour le sud de la Bretagne.

L'un des objectifs que vous avez assigné au SNIT est de mettre en cohérence les réseaux de transports pour prendre en compte les besoins des territoires, de leurs populations et d'apporter des réponses aux enjeux d'équité territoriale et de désenclavement. Pour y répondre pleinement en Bretagne, nous tenons à attirer votre attention sur deux points.

La mise en service de la Ligne à grande vitesse mettant Rennes à 1h30 de Paris doit être au service du développement de l'ensemble de la Bretagne et notamment de l'ouest fragilisé depuis quelques années.

L'objectif complémentaire de mettre Brest et Quimper à 1h30 de Rennes a été validé dans le Contrat de Projets 2007/2013. Cette première phase permettra de gagner quelques minutes entre Rennes et la pointe bretonne mais nous restons loin du parcours cible : Brest et Quimper à 3h de Paris.

Compte tenu de ces éléments, nous demandons que l'intégralité du programme ferroviaire breton à grande vitesse soit explicitement inscrit dans la version définitive du SNIT parmi les travaux à engager avant 2020.

Par ailleurs pour répondre aux enjeux d'équité territoriale et de désenclavement, et en cohérence avec le PDMI 2009/2013, nous considérons urgent l'inscription au SNIT de l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 164, axe structurant de la Bretagne centrale.

.../...



La péninsularité de la Bretagne, sa forte spécialisation dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche, le haut niveau de qualification de sa jeunesse, appellent un modèle de développement qui ne peut se fonder uniquement sur l'économie résidentielle et la valorisation de nos atouts touristiques.

La Bretagne ne pourra apporter sa pleine contribution à la croissance française dans le cadre européen tant que ses pôles les plus occidentaux ne seront pas reliés à tous les grands réseaux nationaux et internationaux de communication.

Persuadé que vous serez sensible à nos arguments et que vous saurez entendre la voix des Bretons et de leurs élus, nous comptons sur vous, Monsieur le Premier Ministre, pour inscrire au SNIT ces projets majeurs pour notre région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération très distinguée et mes sentiments les meilleurs.

**Bernadette MALGORN**

*Présidente du groupe Breizh da Zont – Bretagne à venir*



Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat  
Ministre de l'Ecologie, du Développement  
durable et de la Mer  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Rennes, le 20 juillet 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

La récente annonce de la conclusion du contrat de partenariat entre RFF et le groupe Vinci pour la réalisation de la section LGV Tours/Bordeaux a suscité des interrogations quant au respect du calendrier du projet LGV ouest dont le protocole financier a été signé il y a bientôt deux ans.

La Commission Consultative des Offres a retenu trois candidatures (Eiffage, Bouygues et Vinci) pour la construction de la ligne Le Mans/Rennes permettant à RFF d'engager des consultations avec ces entreprises. Les offres finales doivent être analysées début septembre de manière à choisir le candidat au plus tard début décembre. Ce calendrier avait été arrêté pour bénéficier de la garantie de l'Etat acquise jusqu'au 31 décembre 2010 conformément à la loi.

Par ailleurs, la publication de l'avant projet du Schéma national des infrastructures de transport, s'il acte la liaison ferroviaire Rennes/Nantes dans le cadre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ne fait toujours pas référence à la priorité bretonne qui est de mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris, comme vous l'aviez annoncé le 17 mai dernier.

Si à ce jour le projet SEA est bouclé, il semblerait que les négociations entre RFF et les candidats sélectionnés pour la construction de la ligne Le Mans/Rennes prennent du retard, ce qui compromettrait la signature de la convention financière et du contrat de partenariat avant la date butoir du 31 décembre 2010.

Monsieur le Ministre d'Etat, pour lever les inquiétudes je vous saurais gré de bien vouloir nous rassurer sur les intentions du gouvernement de boucler le projet LGV Ouest avant la fin de l'année et de nous indiquer les grandes lignes du calendrier prévu pour atteindre cet objectif.

Enfin, je vous confirme par ailleurs notre détermination à voir mener à bien les deux phases de notre projet ferroviaire pour à la fois rééquilibrer l'Ouest et l'Est de la Bretagne et inscrire notre région dans les objectifs poursuivis par le « Grenelle de l'environnement ».

Sur ce sujet essentiel pour l'avenir de la Région la mobilisation de la population bretonne, des acteurs économiques et sociaux sera forte.

Nul doute que tous les éléments vous permettant d'inscrire l'ensemble du projet breton y compris sa phase occidentale au SNIT vous seront communiqués dans le cadre de la consultation sur ce schéma, mais d'ores et déjà, nous ne doutons pas que vous saurez donner ce signal positif très attendu par la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma considération la plus distinguée et mes sentiments les meilleurs.



**Bernadette MALGORN**

*Conseillère régionale de Bretagne*

*Présidente du groupe Breizh da Zont – Bretagne à venir*

**5<sup>ème</sup> réunion du Conseil régional de Bretagne – Octobre 2010**

Conseil régional  
Groupe Breizh da Zont - Bretagne à Venir

**VOEU**

*(conformément aux dispositions décrites à l'article 62 du Règlement Intérieur)*

*présenté par le Groupe des élus Breizh-da-Zont - Bretagne à Venir*

à l'adresse de :

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

L'article 16 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dispose qu'«un schéma national des infrastructures de transport fixe les orientations de l'État en matière d'entretien, de modernisation et de développement des réseaux relevant de sa compétence, de réduction des impacts environnementaux et de la consommation des espaces agricoles et naturels, et en matière d'aides apportées aux collectivités territoriales pour le développement de leurs propres réseaux.»

Pour mettre en œuvre ces dispositions et notamment réorienter les décisions arrêtées par le CIADT du 18/12/2003, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a publié le 09/07/2010 un avant projet du futur « schéma national des infrastructures de transport » soumis à consultation avant son adoption définitive.

L'un des objectifs poursuivis par le SNIT est de mettre en cohérence les réseaux de transports pour prendre en compte les besoins des territoires et de leurs populations. « Il doit constituer une référence de planification pour les différents territoires, dans un souci de bonne articulation entre les politiques de transport, d'aménagement et de développement territorial portées, d'une part, par l'État, d'autre part, par les collectivités territoriales ».

.../...



**Considérant les objectifs poursuivis par le gouvernement rappelés ci-dessus et en cohérence avec les engagements régionaux pris tant dans le Contrat de Projet 2007/2013, dans les Programmes opérationnels européens 2007/2013 et dans le PMDI 2009/2014**

- 1) Nous prenons acte avec satisfaction de l'inscription dans l'avant projet du SNIT de la prolongation de la Ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes.**
- 2) Nous demandons, que soient inscrits dans la version définitive du SNIT les travaux d'aménagements permettant la desserte à grande vitesse de la pointe bretonne mettant Brest et Quimper à trois heures de Paris.**
- 3) Nous demandons l'inscription au SNIT l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 164.**

**Liste des signataires :**

*Bernadette MALGORN, Sylvie GUIGNARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Valérie GARCIA, Hervé GUELOU, Jacques LE GUEN, Françoise LOUARN, Ludovic JOLIVET, Gaëlle NICOLAS, Joël MARCHADOUR, Dominique de LEGGE, Delphine DAVID, Bruno CHAVANAT, Marie-Christine LE HERISSE, Bernard MARBOEUF, David LE SOLLIEC, Françoise EVANNO, François GUEANT, Teaki DUPONT, Gilles DUFEIGNEUX*